



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de loi contre le séparatisme

Question au Gouvernement n° 3372

Texte de la question

PROJET DE LOI CONTRE LE SÉPARATISME

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Monsieur le ministre de l'intérieur, après l'avoir sans cesse repoussé, Emmanuel Macron a finalement prononcé son discours sur le séparatisme le 2 octobre dernier. Après des mois de tergiversations, le Président a enfin employé les bons mots et clairement désigné la menace : le séparatisme islamiste.

Malgré des points forts, ce discours laisse subsister quelques interrogations, notamment sur le fait de laisser la formation des imams au Conseil français du culte musulman, perturbé par des divisions internes et où siègent toujours des fondamentalistes.

L'islam radical hante notre quotidien. Le 25 septembre dernier, deux journalistes ont été grièvement blessés au cours d'une attaque au hachoir qui visait les anciens locaux de *Charlie Hebdo*, en plein procès des attentats ; vendredi, cela a fait trois ans qu'un islamiste a tué deux jeunes filles au couteau sur le parvis de la gare Saint-Charles à Marseille ; samedi marquait le premier anniversaire de l'assassinat par Mickaël Harpon de quatre de ses collègues au sein même de la préfecture de police de Paris.

Aujourd'hui, nous apprenons que le mot « séparatisme » est retiré de l'intitulé du futur projet de loi, rebaptisé projet de loi « renforçant la laïcité et les principes républicains ».

Entre le discours du Président de la République et les actes, il y a souvent, hélas, un large fossé.

M. Fabien Di Filippo. Un canyon !

M. Éric Diard. La défense de la laïcité et des lois de la République est un combat fondamental qui nous interdit de taire et de nier la réalité de la menace islamiste. Après les annonces générales du 2 octobre, pouvez-vous nous donner plus de détails sur ce texte, qui sera présenté en conseil des ministres, le 9 décembre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur. Monsieur Diard, je connais votre honnêteté intellectuelle et votre engagement sur cette question...

M. Fabien Di Filippo. Ce qui n'est pas votre cas !

M. Gérard Darmanin, ministrepuisque vous avez rendu, avec le député de la République en marche, Éric

Poulliat, un rapport qui a, entre autres, servi de base au projet de loi que vous proposera le Gouvernement.

Cela étant, la République ne reconnaissant aucun culte, ce n'est pas le ministre de l'intérieur qui va former les imams, les sélectionner, voire écrire la prière du vendredi, (*Exclamations sur divers bancs*) car je doute que cela soit tout à fait dans mes compétences institutionnelles...

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas à la hauteur de la question !

M. Raphaël Schellenberger. Qui est le ministre des cultes ?

M. Gérard Darmanin, ministre. Comme les catholiques, les juifs, les protestants ou les orthodoxes, les musulmans organisent la religion comme ils le souhaitent. La République n'a pas à s'en mêler, à la condition stricte que cela ne menace ni l'ordre public, ni les exigences minimales de la vie en société, ni les valeurs de la République. Nous faisons confiance à nos représentants du culte musulman, comme d'autres présidents de la République avant le Président de la République actuel.

Autour de ce projet de loi important, nous souhaitons le plus large consensus républicain, même si nous devons surmonter quelques désaccords.

M. Fabien Di Filippo. Plus que quelques-uns !

M. Gérard Darmanin, ministre. Il mettra fin à des décennies de laisser-aller : si, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, ceux qui étaient au pouvoir avaient pris de telles mesures, nous n'en serions pas là. (*Protestations sur les bancs du groupe FI. – Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Les tergiversations et le « en même temps » peuvent être des poisons pour les Français.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Darmanin, ministre. Vous avez raison, monsieur le député, on ne peut pas toujours convoquer le « en même temps » sur les questions régaliennes et de sécurité. C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre comment, « en même temps », vous pouvez vous prononcer contre les stupéfiants et compter dans vos rangs un maire favorable à la légalisation du cannabis. (*« Zéro ! » sur les bancs du groupe LR.*)

M. Philippe Gosselin. Lamentable !

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3372

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 octobre 2020](#)